

ANNEXE No 2

M. CHRYSLER, C.R.: La compensation n'est pas ce qu'il faut dans bien des cas. Vous pouvez gêner tout mon commerce à convertir ce rameau en voie principale.

M. MACDONELL: Et le public, lui, ne doit-il avoir aucun droit?

M. JOHNSTON, C.R.: M. Chrysler soulève ce point: Il possède un terrain contigu à un chemin de fer; il construit une voie privée sur son propre terrain. Est-ce raisonnable que cette voie soit allongée?

M. CHRYSLER, C.R.: Pas à ses frais.

M. JOHNSTON, C.R.: Le résultat sera, si la nouvelle se répand, que ces hommes n'installeront pas ces voies d'évitement parce qu'ils courront le risque de les voir converties en embranchements du chemin de fer.

M. MACDONELL: Je laisserai les mots "conformément audit article" et après le mot "article" j'ajouterai "et d'avoir ce rameau ou voie secondaire allongée". Cela ne fait que permettre l'extension.

M. CHRYSLER, C.R.: Je trouve cela très bien, M. Macdonell.

M. MACDONELL: Je ne veux pas prendre la tangente.

M. JOHNSTON, C.R.: Je proposerais que vous mettiez le mot "ou" au lieu de "et".

Le PRÉSIDENT: Le comité est-il prêt à adopter cet article? Il est difficile de suivre l'argument de M. Macdonell.

M. MACDONELL: Je laisserai l'article 187 tel qu'il est, excepté d'ajouter après le mot "article" les mots "ou d'avoir ce rameau ou voie secondaire allongée".

M. JOHNSTON, C.R.: M. Chrysler n'a pas d'objection à cela.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous adopter l'article tel que modifié?

Article adopté tel qu'amendé.

Article 461—Rappel.

Le PRÉSIDENT: Le dernier article, 461, n'a pas été passé.

M. JOHNSTON, C.R.: A propos du rappel, nous devons ajouter deux lois qui ont été passées depuis l'inscription de ce bill, le chapitre 50 de 4-5 Georges V et le chapitre 2 de 6-7 Georges V.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous adopter l'article tel que modifié?

Adopté.

L'article 5—Application de la loi.

M. JOHNSTON, C.R.: Nous avons discuté quelque peu, hier, au sujet de cet article et j'en ai parlé au ministre qui est maintenant d'accord qu'il nous faudra modifier la loi des chemins de fer de l'Etat de façon à rendre les chemins de fer de l'Etat sujets à cette loi, au lieu de tenter de le faire connexement avec ce bill.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous adopter l'article?

L'hon. M. COCHRANE: On dit que nous ne pouvons pas le faire légalement en vertu de ceci.

M. JOHNSTON, C.R.: Le comité n'a pas le pouvoir de le faire.

Le PRÉSIDENT: L'article 186 est-il adopté? (Adopté.) Passez-vous le préambule du bill? (Adopté.) Dois-je remporter le bill tel qu'amendé? (Adopté.) Il reste un point encore. Le commis légiste a expliqué qu'une nouvelle impression de ce bill avant de le rapporter en Chambre prendrait un temps considérable. Il a suggéré qu'il serait beaucoup plus facile d'ajouter les amendements aux copies existantes du bill, au nombre de vingt-cinq, et les transmettre aux députés qui sont intéressés.

L'hon. M. COCHRANE: Il faudra plus de vingt-cinq copies.

Le PRÉSIDENT: Augmentez le nombre.